



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER du 3 février 2022

Présents

Exécutif	MM.	Alain Corthay	maire
		Marc Jaquet	adjoint
	Mme	Coranda Pierrehumbert	adjointe
Bureau du Conseil	Mme	Valérie Sella	présidente
	MM.	Enrico Castelli	vice-président
		David-Peter Le	secrétaire
Conseillères municipales	Mmes	Sylvie Barbat, Caroline Desbiolles, Simona Korff, Line Müller, Ania Schwab	
Conseillers municipaux	MM.	Boris Aellen, Nicolas Baltassat, José Burgos, Yannick Dupraz, Stéphane Morand	
Personnel communal	M.	Michel Vazquez	secrétaire général
Procès-verbaliste	Mme	Emmanuelle Maia	
<u>Absent-e-s excusé-e-s</u>	Mme	Paola Sanz Velasco	conseillère municipale
	MM.	Christophe Berthelet, Fabien Gillioz, Denis Jotterand	conseillers municipaux

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2021
2. Communications du Bureau du Conseil
3. Communications de l'Exécutif
4. Projets de délibérations et résolution :
 - **01-2022** : Ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant brut de Fr. 63'000.- TTC pour la réfection du chemin du Rucher, parcelle n° DP 1500
 - **02-2022** : Ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant brut de Fr. 60'000.- TTC pour la réfection du chemin de la Dame-Blanche, parcelle n° DP 1595
 - **03-2022** : Proposition destinée à autoriser la FITIAP à renouveler un emprunt de Fr. 1'965'000.-
 - **04-2022** : Proposition destinée à autoriser la FITIAP à renouveler plusieurs emprunts pour un montant total de Fr. 22'340'000.- et relative au cautionnement solidaire des communes de Meinier et de Collonge-Bellerive
5. Rapports des commissions
6. Rapports des représentants au sein des commissions externes
7. Demande de naturalisation genevoise
8. Divers.

La Présidente ouvre la séance à 20h15 en rappelant que selon les mesures sanitaires actuellement en vigueur, le port du masque facial est requis, sauf pour l'orateur. Puis elle annonce les personnes excusées.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2021

David-Peter Le signale une coquille, dont il est pris note.

Arrivée d'Enrico Castelli.

Le procès-verbal ainsi corrigé est approuvé avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau du Conseil

La Présidente n'a aucune communication à annoncer.

3. Communications de l'Exécutif

a) Absence de Fabien Gillioz

Le Maire excuse Fabien Gillioz, qui sera absent quelques semaines supplémentaires.

b) Cartes CFF

Les cartes CFF seront maintenues jusqu'à janvier 2024 (si commandées avant la fin 2022), un nouveau système étant en train de se mettre en place aux CFF. La résolution qui avait été votée par le Conseil municipal a été une petite goutte d'eau qui a participé au maintien de cette prestation d'intérêt général.

c) Parcelle Durisch

Le Maire n'a pas encore de nouvelles, la propriétaire n'ayant pas, pour des raisons personnelles, avancé sur ce dossier. Cette acquisition offrirait à la propriétaire la garantie que les valeurs qu'elle avait développées sur cette parcelle seront maintenues et profiterait à l'ensemble de la communauté meynite.

d) Délibérations et/ou résolutions futures

Une délibération (crédit d'investissement de Fr. 30'000.-) relative au projet de fresque de la salle communale sera soumise au vote du prochain Conseil municipal. L'objectif est de permettre aux élus de se prononcer factuellement. L'Exécutif, qui a tenu compte des avis des uns et des autres dans ses discussions, souhaite unanimement aller au bout du processus.

La fresque de l'école (paniers de basket) avait été prévue dans le crédit d'investissement de l'école. Le Conseil municipal ayant, lors de sa dernière séance, unanimement accepté d'aller de l'avant, celle-ci sera réalisée. L'Exécutif attendra la décision du Conseil municipal lors de sa prochaine séance afin de déterminer si les deux fresques seront réalisées en même temps ou pas, conclut **le Maire** en espérant un consensus.

Deux crédits budgétaires supplémentaires seront aussi soumis au vote du prochain Conseil municipal. Le premier pour le retable de l'église, une pièce d'une grande valeur patrimoniale qui doit être restaurée (la dernière restauration avait été faite il y a 35 ans).

Le coût total de cette restauration s'élève à Fr. 140'000.-. Une partie pourrait être prise en charge par la Loterie Romande, le canton, et la commune prendrait Fr. 15'000.- en charge (dépassement d'un crédit lié aux monuments de la commune). L'Église ayant écrit à la commune le 23.12.2021, il n'a pas été possible d'intégrer cette charge au budget 2022, d'où ce crédit budgétaire supplémentaire. Cette demande a été étudiée objectivement et correspond aux montants octroyés par la Commune pour les autres églises. Ce montant paraissait juste en regard de ce patrimoine à sauvegarder. L'Église catholique a également demandé la prise en charge de la plantation d'un arbre et l'entretien du parc de l'église, réalisé depuis des décennies par la voirie et qui nécessite plus de travail qu'auparavant.

La Commune a accepté ces demandes.

Le second crédit budgétaire supplémentaire concerne le toit de l'annexe de la mairie (entre la FIM et la Mairie), qui est couvert de belles tuiles provençales arrondies dont de nombreuses sont cassées. Il n'y a pas de fuite significative à l'intérieur, pour l'instant. Mais le remplacement des tuiles cassées étant nécessaire, le couvreur souhaiterait que la Commune s'engage formellement pour cette restauration, afin qu'il puisse se mettre en quête de tuiles similaires (collectées sur des chantiers ou démolitions, car plus disponibles dans le commerce). Le vote de ce crédit budgétaire supplémentaire lui permettra de chercher des tuiles en 2022 et 2023 (prévoir environ Fr. 20'000.-), qu'il proposera ensuite à la Commune.

e) Travaux route de Gy

Les travaux de la route de Gy ont repris, annonce **Marc Jaquet**. En coordination avec les TPG, ceux-ci portent sur un autre tronçon (ce qui ne pose pas de problème pour l'ensemble des travaux). Les autorités ont demandé aux APM d'intensifier les contrôles sur la route de Covéry, où le trafic pendulaire pourrait se diffuser pour éviter le feu de circulation.

Les travaux reviendront ensuite sur le centre du village et, selon le planning intentionnel, s'achèveront normalement mi-mars.

f) Fuites/inondations sur les bâtiments communaux

La localisation des fuites à la salle de gym est à bout touchant. La conclusion qui a été tirée, c'est que de l'eau pénètre déjà dans la dalle avant l'inondation principale du sol de la salle, qui a précipité lesdites infiltrations. Les diverses fuites, qui ont normalement toutes été identifiées, seront corrigées (budget : Fr. 7'000.- pour l'extérieur, Fr. 5'000.- pour l'intérieur). Des contacts ont été repris avec la société Realsport, afin de pouvoir remplacer le sol de la salle de gym pendant les vacances d'été (le crédit y relatif avait déjà été voté par le Conseil municipal).

La localisation des fuites dans le local de la voirie ainsi que le concept sont eux aussi à bout touchant ; des appels d'offres ont été lancés par l'ingénieur pour les travaux de réhabilitation. Selon les premiers retours, le coût minimum est estimé à Fr. 150'000.-. En effet, toute la zone doit être drainée, la reprise nécessaire des eaux n'ayant probablement pas été envisagée lors des travaux pour le parking du Chat. L'eau pénètre donc par des fissures dans le local de la voirie. Le crédit y relatif sera soumis au vote du Conseil municipal en mars prochain ; l'estimatif du coût sera alors au plus proche de la réalité.

g) Mérites meynites

Les Mérites meynites auraient dû être remis lors des Vœux du Maire, annulés pour raisons sanitaires. Après avoir envisagé de remettre ceux-ci au sein de la MASE, et la situation sanitaire allant en s'améliorant, l'Exécutif aimerait fixer au 12.4.2022 une soirée conviviale pour toute la population. Les Mérites meynites seront remis aux lauréats à cette occasion. Le redémarrage de la vie communale est une bonne nouvelle qui sera appréciée par tous, se réjouit **Marc Jaquet**.

L'Exécutif a pris cette décision ce matin, ajoute **le Maire** en rappelant que les Vœux du Maire sont l'occasion de faire un petit historique de la politique communale et d'évoquer le futur. Ce point de situation aurait du sens, le 12.4.2022, après ces deux premières années de législature.

h) Renouvellement de l'éclairage public communal

Coranda Pierrehumbert rappelle que le Conseil municipal avait voté un crédit d'investissement important pour le renouvellement de l'éclairage public communal (leds, remplacement d'anciennes lanternes, de mâts). En janvier, les SIG ont remplacé quasiment toutes les lanternes et éclairages. Ne manquent que quelques petites lanternes autour de la Mairie, à gauche de la Rampe et aux arrêts de bus (normalement sur détecteur de mouvement). Quelques mâts seront encore remplacés au fur et à mesure au cours des prochaines années.

Les éclairages n'ont pas été modifiés sur la route de Gy, qui est cantonale. Un devis avait été demandé aux SIG, mais vu l'importance de l'enveloppe budgétaire, la Commune n'est pas encore entrée en matière avec le canton.

Les deux gros projecteurs qui illuminaient le clocher et une partie du bâtiment du XIX^e ont été retirés, d'entente avec l'Église. Restent en place les petits luminaires qui éclairent la cloche et la flèche. Il s'avère que les cadrans de l'horloge ne sont plus suffisamment éclairés. Une étude spécifique pour ces objets a été demandée aux SIG.

i) Agenda

En collaboration avec la COSC, une alternative a été trouvée pour le repas des aînés, et la date du 5.5.2022 fixée. Les Conseillers municipaux seront invités à cette sortie qui leur permettra de rencontrer les aînés dans d'autres conditions.

Un petit événement assez simple à destination des entreprises et communes de la zone sera organisé pour les 25 ans de la FITIAP le 23.6.2022 à 19h, avec une présentation sur les derniers développements de la ZIAP et un conférencier. Un petit livret commémoratif sera publié pour cette occasion. Les élus recevront ultérieurement une invitation, conclut **Coranda Pierrehumbert**.

j) Statuts FITIAP / Convention d'objectifs – FC St-Paul / USM / Exécutifs

Les Exécutifs de Meinier et de Collonge-Bellerive se sont rencontrés in corpore, des rencontres qui sont très importantes vu les synergies entre les deux communes, annonce **le Maire**. Les magistrats ont rediscuté de la finalisation des statuts de la FITIAP, qui n'avaient pas été approuvés par le Conseil d'État. Une correction des statuts ainsi qu'une nouvelle convention d'objectifs tripartites pour l'entretien de la zone, afin de dégager des intérêts communs et solidaires pour ces différentes charges, seront prochainement proposées aux conseils municipaux.

La question du CSR est plus délicate, car les Exécutifs souhaitent que le FC St-Paul et l'USM discutent ensemble d'une éventuelle collaboration. Ces discussions sont vraiment nécessaires, car un rapprochement en bonne intelligence se ferait par le biais d'une charte signée par les deux clubs. Les Exécutifs, tout comme les clubs, devront étudier les synergies possibles entre les différents partenaires, autant en termes d'équipements, d'infrastructures, qu'en termes d'une saine collaboration des équipes.

José Burgos ajoute que les deux Exécutifs sont tout à fait alignés et souhaitent avancer dans le bon sens. L'USM a, de son côté, montré sa disposition à travailler de concert avec le FC St-Paul. Mais il n'a pas l'impression que les discussions avec le FC St-Paul soient à bout touchant ni que le club a la volonté de travailler avec l'USM.

Si **le Maire** comprend l'impression de José Burgos, il insiste pour que les deux clubs se rencontrent et discutent de cette possibilité.

L'USM l'a déjà proposé à deux reprises, l'an passé, et a reçu une fin de non-recevoir sèche sans explication complémentaire, rappelle **José Burgos**.

Le Maire demande à l'USM, par l'intermédiaire de José Burgos, d'aller de l'avant afin de continuer les discussions avec le comité du FC St-Paul pour déterminer si mettre ces deux clubs au CSR serait réaliste, en termes de besoins et de cohabitation.

Le nécessaire sera fait, confirme **José Burgos**.

k) Statuts de la FITIAP

Coranda Pierrehumbert annonce qu'une nouvelle version des statuts de la FITIAP sera normalement soumise au vote du Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

La phrase concernant la rémunération des communes par le bénéfice de la FITIAP, qui posait un problème, a été supprimée, complète **le Maire**.

La rémunération liée aux garanties est traitée dans la convention, conclut **Coranda Pierrehumbert**.

4. Projets de délibérations et résolution

- **01-2022** : Ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant brut de Fr. 63'000.- TTC pour la réfection du chemin du Rucher, parcelle n° DP 1500

En l'absence de toute remarque ou question, **la Présidente** lit la partie décisionnelle de la délibération.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention sur 13 CM présents.**
(délibération votée en annexe)

- **02-2022** : Ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant brut de Fr. 60'000.- TTC pour la réfection du chemin de la Dame-Blanche, parcelle n° 1595

Marc Jaquet annonce que la réfection concerne une partie dudit chemin. Pour ce chemin en matière du Salève, la commune touchera en principe 100 % de subventions.

La Présidente lit la partie décisionnelle de la délibération.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention sur 13 CM présents.**

(délibération votée en annexe)

Le Maire ajoute que Marc Jaquet fera passer une information auprès des agriculteurs qui empruntent régulièrement ces chemins afin qu'ils les ménagent et respectent le fait que ceux-ci sont réaménagés à grands frais. Car certains véhicules agricoles ou gros camions roulent malheureusement très vite sur ces chemins communaux, ce qui les endommage.

- **03-2022** : Proposition destinée à autoriser la FITIAP à renouveler un emprunt de Fr. 1'965'000.-

Coranda Pierrehumbert indique que l'Exécutif et la commission des Finances (FIN) ont reçu, le 22.1.2022, un des membres du Bureau qui leur a présenté en détail la stratégie financière de la FITIAP. Celle-ci consiste principalement en la consolidation des différents emprunts en un seul montant pour essayer d'obtenir un financement à très long terme à un taux avantageux. Le Conseil municipal avait déjà autorisé, lors de sa dernière séance, la FITIAP à renouveler un emprunt dont l'échéance arrivait à terme. La résolution 03-2022 concerne une autre tranche, qui arrive aussi à terme. La FITIAP sera autorisée à renouveler l'emprunt complet des échéances des 7 différentes tranches avec la délibération 04-2022 qui va suivre. Lors de sa prochaine séance, une autre résolution de renouvellement d'emprunt sera soumise au vote du Conseil municipal, pour le montant dédié à l'extension de la zone (qui avait déjà été emprunté). Des variantes et scénarios à différents taux ont été présentés à l'Exécutif et à la FIN, qui ont démontré la viabilité de la fondation.

Enrico Castelli précise que ce dossier est discuté depuis quelque temps au sein de la fondation et de sa commission des finances. Cette stratégie financière a été examinée par les services financiers de Meinier et de Collonge-Bellerive, qui ont apporté leurs remarques. Cette stratégie fait sens, même si rien n'est acté pour l'instant. Dans le cas où les conditions ne seraient pas réunies, la fondation adopterait alors une autre stratégie.

La Présidente lit la partie décisionnelle de la délibération.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 11 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention sur 13 CM présents.**

(résolution votée en annexe)

- **04-2022** : Proposition destinée à autoriser la FITIAP à renouveler plusieurs emprunts pour un montant total de Fr. 22'340'000.- et relative au cautionnement solidaire des communes de Meinier et de Collonge-Bellerive

La Présidente annonce que cette délibération sera votée à la majorité qualifiée, soit la majorité absolue de 50 % plus 1 des membres présents ; la Présidente vote aussi.

Coranda Pierrehumbert rappelle que l'Exécutif avait déjà évoqué la différence entre cautionnement simple et cautionnement solidaire, et donne lecture des définitions exactes.

La Présidente ajoute que l'exposé des motifs est très explicite.

En l'absence d'autre remarque ou question, **la Présidente** lit la partie décisionnelle de la délibération.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 12 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention sur 13 CM présents.**

(exposé des motifs et délibération votée en annexe)

5. Rapports des commissions

a) Finances (FIN)

Enrico Castelli donne lecture de son rapport de la séance du 20.1.2022 :

Lors de cette séance avec l'Exécutif in corpore, M. Bonnefous, membre du Bureau et Président de la commission des finances de la Fondation, a présenté la stratégie relative à la gestion de la dette, soit la sécuriser à long terme. Cette sécurisation permettrait de se prémunir contre d'éventuelles fluctuations des taux d'intérêt, mais également de dégager une meilleure capacité d'emprunt dans le futur.

Plus concrètement, il s'agirait de regrouper 7 emprunts au terme de leurs échéances communes au 7.4.2022 et d'effectuer un nouvel emprunt sur la totalité. Pour ce nouvel emprunt, une garantie serait demandée sous la forme d'un cautionnement solidaire et répartie entre les communes de Meinier et de Collonge-Bellerive.

La stratégie validée donnera lieu à des projets de délibération et de résolution sur lesquels notre Conseil s'est prononcé plus tôt dans la soirée.

b) École, Jeunesse & Citoyenneté (EJC)

Ania Schwab annonce que la commission s'est réunie mercredi 2.2.2022.

- La distribution des cadeaux de Noël le 21.12.2021 a été un franc succès, très appréciée par les élèves et les enseignants (cf. les remerciements projetés à l'écran).
- Les promotions citoyennes se dérouleront probablement en automne, comme l'année dernière.
- Vu le succès de la dernière sortie ados (pour rappel : sortie paddle fin juin), la commission aimerait maintenir une activité extérieure à la belle saison.
- La commission a discuté d'un projet avec la Rampe, l'école et éventuellement les aînés pour créer des figurines au format réel à installer au bord de la route afin d'inciter les automobilistes et vélos à ralentir aux abords des passages piétons, particulièrement celui qui se situe devant l'église.

c) Cohésion sociale & Culture (COSC)

Valérie Sella donne lecture de son rapport.

La commission s'est réunie deux fois, le 14.12.2021 et le 18.1.2022.

- La commission travaille toujours en étroite collaboration avec la coordinatrice sociale, Heidi Gusset, pour la mise en place de différents ateliers qui pourront être proposés à la population, que ce soit par exemple des ateliers informatiques ou prévention des chutes pour les aînés ou des ateliers destinés aux jeunes adultes sur comment remplir sa déclaration d'impôt ou les assurances sociales.
- Le samedi 21.5.2022 auront lieu les 10 ans du centre du village. Un groupe de travail pour la préparation de cet anniversaire a été mis en place avec la FIM, les utilisateurs du centre et deux membres de la commission (Caroline Desbiolles et Valérie Sella). La prochaine séance se tiendra le 10 février prochain à la Mairie à 18h30. En outre, le matin de cet anniversaire du 21.5.2022 se tiendra un vide-grenier organisé par le groupe du Chat.
- Pour rappel, la date du prochain groupe de pilotage qui réunit les différents intervenants du centre du village a été fixée au lundi 14.3.2022 à 18h30 dans la salle du Tilleul.

- ☑ Le spectacle d'Alain Morisod offert à la population le samedi 18.12.2021 s'est très bien passé malgré les diverses mesures sanitaires et a été apprécié des participants.
- ☑ Le repas des aînés prévu le 23.1.2022 ayant malheureusement dû être annulé en raison des circonstances sanitaires, les élus seront tous invités à la sortie fixée au jeudi 5 mai prochain, comme annoncé tout à l'heure par Coranda Pierrehumbert.
- ☑ Faute d'avoir pu organiser les événements culturels souhaités en raison des normes sanitaires, la commission a mis en place une « Tombola culturelle surprise ». Destinée à faire découvrir aux Meinites des spectacles de théâtre, de danse, d'humour ou de musique pour adultes, jeunes et familles, la tombola consiste en un certain nombre de billets qui seront offerts à la population – les élus pourront aussi y participer – sur la base d'un tirage au sort. Chacun a par ailleurs dû recevoir l'information dans sa boîte aux lettres la semaine passée.
- ☑ La commission a également souhaité soutenir à nouveau l'événement littéraire, le « Festival du Lâc » à Collonge-Bellerive, pour sa seconde édition qui se tiendra les 1 et 2 octobre prochains. La commission a alloué un montant de Fr. 1'000.-.
- ☑ Le festival Antigél, auquel la commune participe tous les deux ans, se déroulera le week-end du 12-13.2.2022 et proposera un spectacle, « Le Banquet », à la salle communale. Il s'agira d'une soirée théâtre-raclette. L'information a été relayée dans le Meinier infos de janvier.
- ☑ Enfin, en ce qui concerne les dons humanitaires à l'étranger, la commission avait gardé un montant de Fr. 1'000.- pour une éventuelle situation d'urgence. Ceux-ci ont été attribués à la fin de l'année à la Chaîne du Bonheur, mention « Afghanistan ».

d) Développement durable, Environnement & Communication (DEC)

Line Müller annonce que la commission s'est réunie deux fois, le 13.12.2021 et le 26.1.2022.

- ☑ À part le travail en cours sur l'agenda 2030, le règlement proposé pour le soutien à la mobilité douce (subvention « vélo ») a été approuvé et mis en place depuis le 1.1.2022.
- ☑ Concernant la stratégie de renouvellement du patrimoine arboré, les premières plantations ont été faites comme mentionné lors du dernier conseil et des plantations de renouvellement seront réalisées au chemin du Rucher suite à la chute d'arbres pendant la dernière tempête.
- ☑ L'accompagnement individuel gratuit pour des familles, proposé par l'association *Zero Waste Switzerland* (coaching) a trouvé très peu de preneurs, malgré nos efforts au marché de Noël pour trouver des familles motivées pour ce programme. Le délai de l'action a été prolongé en 2022 et un rappel est fait par le Meinier infos.
- ☑ Conformément aux objectifs du canton, les membres de la DEC continuent à participer aux ateliers informatifs de *Communes et Climat*, des ateliers organisés par le canton (1 matinée 1x/mois). Ces ateliers informent les participants sur différentes actions et outils mis en place par le canton, toujours dans le but de diminuer le CO2. Un des outils est le bilan carbone, un programme de SIG qui mesure l'empreinte carbone de chaque commune. Ceci demande de livrer des données communales, ensuite l'outil permet de nous positionner et de mesurer la diminution de carbone pour les années à venir. Étant au début de ce travail, nous pourrons vous en parler plus en détail dans un prochain rapport.

e) Bâtiments, Assainissement, Routes & Agriculture (BARA)

En l'absence de Christophe Berthelet, **Marc Jaquet** évoque les sujets à l'ordre du jour de la séance du 24.1.2022 :

- ☑ Les bacs à côté du Tilleul avaient été enlevés, car il y avait peu d'activité potagère, en août, et la présence de rongeurs avait été signalée. La commune attend la décision du maraîcher du Chat afin de savoir si lesdits bacs seront à remettre en place au printemps.
- ☑ Le chemin des Combes est interdit à la circulation les dimanches et jours fériés. Comme il est possible, depuis le chemin de Rouelbeau ou le chemin des Champs-de-la-Grange, de tourner sur le chemin des Combes, des panneaux d'interdiction de tourner seront ajoutés.
- ☑ Certains panneaux à trois interdictions (voitures, motos, vélomoteurs) devront être modifiés, le panneau « vélomoteurs » concernant aussi les vélos électriques, ce qui crée beaucoup de confusion. La police a demandé à toutes les communes environnantes de modifier lesdits panneaux en supprimant l'interdiction pour les vélomoteurs.
- ☑ La BARA a réfléchi au rachat de tentes pour les manifestations, car la commune en manque clairement (marché de Noël, Fête de la Pomme). De plus, les mesures sanitaires ont donné lieu à un agrandissement de la fête, un concept qui s'est finalement révélé très positif. Comme ces acquisitions n'avaient pas été budgétées pour 2022, et en fonction des devis reçus, la BARA examine, avec Virginie Favre et la voirie, l'achat d'une ou deux tentes cette année ; le solde de la commande sera inscrit au budget 2023.
- ☑ La sous-commission réfléchit sur le futur concept du cimetière avec le mandataire à qui un canevas sera proposé en vue d'obtenir des offres. Une évolution pourrait très bien être imaginée sur plusieurs années.
- ☑ Carrefour des deux Carre : des contrôles de vitesse ont été effectués la semaine passée et cette semaine. Les résultats seront soumis à l'OCT en vue d'arriver à réduire la vitesse à 50 km/h. Une modification du carrefour pour améliorer la sécurité serait très lourde, car elle nécessiterait une consultation et l'aval d'énormément de services cantonaux et de propriétaires fonciers.

f) Manifestations, Sport & Événements (MASE)

Sylvie Barbat donne lecture de son rapport.

La commission s'est rencontrée deux fois et les sujets suivants ont été abordés :

- ☑ Mérites meynites : les lauréats proposés lors du Conseil municipal de novembre 2021 n'ont pas pu être récompensés étant donné que les Vœux du Maire ont été annulés. Néanmoins, une soirée de remise des Mérites est en cours d'élaboration au vu de l'évolution de la situation sanitaire.
- ☑ Jeux meynites ; la 2^e édition de ces joutes sportives aura lieu le 29.5.2022. Une séance de préparation avec les sociétés meynites intéressées aura lieu fin février. Deux membres de la MASE intégreront le futur comité d'organisation.
- ☑ Pour finir, la MASE a fait un bref retour sur le succès du marché de Noël.

6. Rapports des représentants au sein des commissions externes**a) GIPE (Groupement intercommunal de la Petite enfance de Gy, Jussy, Meinier et Presinge)**

Le Maire indique que le début d'année a été assez compliqué, et ce en lien avec la situation sanitaire. Pas mal d'enfants, d'éducatrices, d'assistantes socio-éducatives, etc. ont été

malades en janvier et il fallait réorganiser quotidiennement les groupes et temps de travail. Finalement, les horaires d'arrivées du matin et départs du soir ont été diminués afin de concentrer les forces sur la journée. S'il semble que la situation se régule un peu, cet horaire restera en vigueur jusqu'aux vacances de février.

Le personnel de la crèche reçoit ce soir une formation sur les questions de genre. Ces sujets apparaissant déjà dans le cadre des institutions de la petite enfance, il est important de sensibiliser le personnel afin qu'il puisse apporter des réponses adéquates aux éventuelles questions des enfants ou des parents.

b) Groupement du CSR (Centre sportif de Rouelbeau)

José Burgos indique que le comité du GICSR s'est réuni le 7.12.2021 au CSR.

Points abordés :

Un retour sur la séance tenue entre les clubs de football de l'USM et du FC Saint-Paul ainsi que les Exécutifs des deux communes a été réalisé. Chacun a pu donner son point de vue et son ressenti. Des réticences existent, notamment du côté du FC Saint-Paul, quant à la collaboration des deux clubs au CSR. Les discussions se poursuivront cette année.

Marc Michela a informé que la DR (demande de renseignements) a finalement été déposée le lundi 6.12.2021 après qu'il ait dû mettre un peu la pression au mandataire.

Le nouveau président de l'US Meinier, Nicolas Hervieu-Cause, a été invité à la séance sur sa demande afin de communiquer les dernières « news » du club quant aux manifestations, besoins et autres.

Suite à un courrier du Maire de Meinier relatives à des plaintes concernant des nuisances sonores et lumineuses reçues à la Commune, un devis sera demandé à l'entreprise Kauz pour un système de minuterie afin d'éteindre les lumières automatiquement.

Un point de situation a été fait sur la pose d'une rampe de skate à Rouelbeau. Les mesures de sécurité sont très importantes, car la base doit être incrustée dans le sol et des panneaux de sécurité doivent être posés. Des discussions sur le prix sont en cours. Cette infrastructure devrait être installée au-dessus du parking (côté droit) et il n'y aura pas d'éclairage.

4 bornes électriques pour la recharge des véhicules, financées par SIG, seront installées sur le parking côté Jura, qui sont proches de la cabine SIG. Marc Michela négociera le prix du raccordement électrique avec le DG des SIG, Christian Brunier. Les bornes seront installées courant 2022.

c) FIM

Enrico Castelli donne lecture de son rapport de la séance du 30.11.2021.

Projet route de Gy 28

Le concours et l'exposition publique terminés, une réunion initiale s'est tenue entre le Bureau de la Fondation et l'architecte lauréat afin de mettre en place les premiers jalons organisationnels. À la suite des remarques du jury et des experts du concours, l'architecte doit notamment répondre à plusieurs questions tant légales (conformité à la Loi sur les constructions et installations, par exemple) que techniques (parking, qualité des matériaux choisis, etc.).

Par ailleurs, une organisation interne à la FIM devrait être mise en place afin de permettre le suivi opérationnel du projet. Ainsi, la commission logements déjà existante, qui s'occupe des

rapports avec les locataires, serait en lien avec l'architecte pour les aménagements intérieurs et extérieurs. Une première commission serait créée pour la conduite des travaux (les fameux rendez-vous de chantier) et une seconde pour les questions d'assurance et l'examen des contrats.

Enfin, une problématique devra être rapidement abordée, et ce dès début 2022, à savoir le relogement des locataires actuels. La Fondation, mais également les régies, doivent anticiper dès maintenant de futurs mouvements et mettre en place une stratégie.

Parking du Chat

Pour rappel, la décision de faire payer les deux roues motorisées dans le parking du Chat a été prise par la Fondation. Il y aura un peu de retard – quelques mois – dans l'application de cette décision, car l'OCT doit donner l'autorisation au nouveau concierge de dénoncer les contrevenants.

La pose de bornes publiques pour voitures électriques est également discutée. Les SIG sont prêts à poser et à payer 4 bornes, pour alimenter 8 voitures. Ces bornes pourraient également être utilisées par les motos.

Autres sujets

Dans le cadre du programme Eco21, les SIG feront la tournée des bâtiments de la FIM afin de proposer des améliorations.

Le Maire, qui a déjà fait partie à trois reprises du COPIL qui développe le projet route de Gy 28, précise que le contact est bon, les architectes réceptifs. Le processus de sélection des mandataires, ingénieurs en particulier, est en cours, avec déjà quelques modifications du projet. Les choses avancent très bien. Une présentation du projet au Conseil municipal est prévue le 12.5.2022, avant le vote du crédit d'étude en juin, ce qui permettra aux mandataires d'aller jusqu'au devis général.

Caroline Desbiolles demande si les SIG s'occuperont aussi de l'éclairage du parking du Chat.

Enrico Castelli indique que tout l'éclairage du parking public a été revu.

Les éclairages s'allument en fonction des mouvements (Eco21), précise **le Maire**.

David-Peter Le relève que certains locataires des places privées pourraient peut-être être intéressés par l'installation de bornes électriques.

Enrico Castelli précise qu'il s'agit pour l'instant d'équipements publics au niveau de la FIM. La problématique est différente pour les parties privées.

Michel Vazquez ajoute que des subventions sont octroyées aux particuliers. Dans le cadre du parking du Chat, un particulier pourrait demander au propriétaire de faire installer une borne électrique sur sa place. Il s'agirait à ce moment-là d'une demande spécifique.

Le coût d'une borne étant de Fr. 20'000.-, il ne serait pas possible d'en installer partout, souligne **le Maire**. Les subventions évoquées par Michel Vazquez concernaient les villas privées. La commune bénéficiera d'une subvention, puisque ces bornes seront installées gratuitement par les SIG pour les parties publiques.

Enrico Castelli souligne que ces 8 places seraient à la disposition des autres utilisateurs (véhicules non électriques) lors des manifestations communales.

d) FITIAP (Fondation de la Pallanterie)

Enrico Castelli donne lecture de son rapport relatif aux séances du 3.11 et 8.12.2021

Au niveau financier, la stratégie quant à la gestion de la dette de la Fondation a été réexaminée et précisée. Vous avez pu constater les résultats de ces réflexions ce soir au point 4 de l'ordre du jour. Par ailleurs, le projet de budget 2022 a été approuvé.

Au niveau technique, une présentation de l'appel d'offres et de l'adjudication pour les travaux de viabilisation de la Pallanterie-Sud a été effectuée. Cet appel d'offres est relatif aux aménagements routiers, à la construction de réseaux enterrés, aux plantations d'arbres et aux aménagements d'un plan d'eau permanent dans la future extension. Les travaux pourraient démarrer au printemps 2022. Néanmoins, pour déterminer une date exacte, une coordination avec le concept énergétique, encore en discussion avec le Groupe E, est nécessaire au préalable.

Toujours au niveau technique, pour répondre à une question de Simona Korff quant à la qualité de l'eau à Rouelbeau lorsque la Fondation est venue se présenter, l'OCEau a été contacté. Il a été répondu que le dossier avait été laissé en stand-by par le passé, car les communes n'avaient pas réagi à la problématique, il y a quelques années. Ce projet sera prochainement relancé par l'OCEau en coordination avec les communes concernées.

Au niveau juridique, le contrat pour le concept énergétique continue d'être étudié et négocié avec le Groupe E.

Coranda Pierrehumbert précise que l'origine de la pollution provient de Collonge-Bellerive, au niveau de La-Repentance et de la zone de chez Roy. La problématique est assez complexe, car les deux communes et de nombreuses parcelles privées sont concernées, raison pour laquelle ce dossier avait été abandonné, à l'époque.

e) Fanfare

Enrico Castelli n'a, pour l'occasion, pas d'informations récentes à communiquer.

f) Communes-École

En l'absence de Paola Sanz Velasco, **Coranda Pierrehumbert** annonce que Meinier octroie, comme les autres communes, une subvention à Communes-École pour que sa population bénéficie de tarifs préférentiels. La commune vient de recevoir un e-mail demandant une réunion d'urgence, car il semblerait que le DIP ait annoncé qu'il retirerait sa subvention. Les charges administratives ne seraient donc plus couvertes. Communes-École souhaiterait trouver un accord avec les communes pour pallier cette perte de revenu. La date de cette séance n'ayant pas encore été fixée, plus d'informations seront communiquées lors du prochain rapport.

g) Pompiers

Sylvie Barbat annonce que la compagnie a, le 4.12.2021, soutenu le Téléthon en vendant 200 peluches. Le montant récolté était de Fr. 4'320.-.

Il y a eu quelques interventions en début d'année, dont un incendie dans les ruines de Rouelbeau.

Le 1.2.2022, deux nouveaux aspirants ont été accueillis au sein des pompiers, Adélie Schaub et Loïc Larderaz.

7. Demande de naturalisation genevoise

Le huis clos étant respecté en l'absence de personnes externes au Conseil, **Sylvie Barbat** présente le dossier pour la commission ad hoc Naturalisations.

Le Conseil vote et donne un **préavis favorable par 12 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention sur 13 CM présents**. Cette décision sera communiquée à la personne intéressée et au département.

8. Divers

a) Futur quartier de la poste

Boris Aellen a été approché par des locataires des immeubles à qui leur régie leur a dit qu'ils devraient chercher un autre logement, car les loyers des nouveaux immeubles seraient trop élevés pour eux.

Enrico Castelli explique que tous les locataires avaient été reçus par le Bureau qui s'était, lors de cette séance, engagé formellement à reloger et maintenir les conditions favorables actuelles. Il est clair et net qu'au niveau de la FIM, il n'y a aucune volonté ou sens à ce propos.

Enrico Castelli suggère aux concernés d'écrire directement à la FIM s'ils souhaitent être rassurés.

Le Maire explique que la LDTR (Loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation – mesures de soutien en faveur des locataires et de l'emploi) ne permet pas d'augmenter librement les loyers et ceux-ci resteront dans des barèmes raisonnables.

La FIM a régulièrement des réunions avec les régies ; la volonté de la FIM pourra leur être de nouveau précisée, conclut **Enrico Castelli**.

b) Rampe de skate

Ania Schwab est étonnée par le prix articulé pour la rampe de skate, car il s'agissait d'un travail de maturité.

José Burgos indique que le CSR se renseigne sur les coûts et possibilités de poser cette rampe.

Le Maire précise que l'achat de la rampe au prix de Fr. 14'000.- était acté. Mais celle-ci ne pouvant être posée n'importe où et n'importe comment (dalle, assainissement du sol, aménagements), cela en double le coût, raison pour laquelle ce dossier prend un peu plus de temps.

c) Formation à propos des questions de genre

Sur une question d'**Ania Schwab**, **le Maire** indique que la formation à propos des questions de genre était dispensée ce soir par des étudiantes en Master de sociologie de l'université. Il a l'impression que cette formation fera des émules, d'autres structures de la petite enfance ayant d'ores et déjà demandé des retours sur cette soirée. En fonction de ceux-ci, des synergies avec la ludothèque, l'école, la Rampe, etc. pourraient être imaginées.

d) Mesures sanitaires

José Burgos s'interroge sur l'ordre du jour, où les mesures sanitaires étaient rappelées en rouge. Tous les élus portant le masque, n'aurait-il pas été possible de faire autrement ?

La Présidente trouvait bien de rappeler ces mesures au début de l'ordre du jour, car elle a dû, à la dernière séance, rappeler ces règles. N'ayant pas envie de jouer au gendarme, elle trouvait opportun que chacun soit, avant la séance, au courant de ces mesures imposées par la loi. La décision de repréciser ces règles a été prise par le Bureau et l'Exécutif.

José Burgos pense qu'il aurait peut-être fallu contacter directement les intéressés. Ce que **la Présidente** a effectivement fait.

Le Maire souligne qu'un Conseil municipal est une institution ; les autorités sont obligées de faire respecter les règles sous peine de sanction, selon la réponse qui a été fournie à l'Exécutif par le SAFCO. Si l'emploi du rouge peut choquer, ce rappel permettait de clarifier ce principe, sachant que la séance aurait pu être suspendue, interrompue ou différée. Éthiquement parlant, un effort était nécessaire afin de garantir les règles et la sécurité de chacun.

La Présidente ajoute que le texte en rouge, qui était uniquement destiné aux élus, n'apparaîtra pas sur la version publique de l'ordre du jour.

e) Marathon et triathlon

Marc Jaquet a rencontré les organisateurs du marathon, qui aura lieu le 15.5.2022. Si le parcours n'a pas changé, l'ORPC ne pourra malheureusement pas assurer la circulation sur le trajet (10 personnes seront nécessaires, pour Meinier). José Burgos proposait de contacter l'USM, les pompiers. L'idée serait néanmoins qu'une société s'occupe du marathon au lieu d'une dizaine de volontaires individuels.

Le triathlon se déroulera quant à lui les 16-17.7.2022. Le parcours a changé (le parcours en vélo a été agrandi) et les organisateurs envisagent de traverser Meinier. La commune recevra plus d'informations et devra se prononcer sur la faisabilité de cette traversée.

f) Éclairages publics

David-Peter Le relève que l'éclairage des luminaires du centre du village est trop fort. Seront-ils harmonisés avec ceux des routes communales afin de réduire cette pollution lumineuse ?

Coranda Pierrehumbert explique que la Commune a opté pour des tranches horaires avec une réduction des éclairages publics, non une extinction complète. En ce qui concerne le centre du village, les luminaires et éclairages des rampes d'escalier des bâtiments de logements dépendent de la FIM.

David-Peter Le souligne combien ces éclairages sont forts, la nuit.

Enrico Castelli relayera cette préoccupation à la FIM.

Le Maire rappelle la nécessité de garantir aussi la sécurité des piétons. Trop de luminosité permet de lutter contre des incivilités potentielles.

Boris Aellen, qui relève une régression des incivilités dans les villes qui diminuent les éclairages, remarque pour sa part les petites lumières qui restent allumées toute la nuit à Rouelbeau, même quand le restaurant est fermé.

Il s'agit des plafonniers devant les vestiaires, précise **José Burgos**.

Plus personne ne demandant la parole, **la Présidente** lève la séance à 22h05.

Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 10 mars 2022 à 20h15

Le Secrétaire
du Bureau du Conseil Municipal

La Présidente
du Conseil Municipal

.....

David-Peter Le

.....

Valérie Sella

Annexes : Délibérations et résolution votées

Meinier, le 10 mars 2022/em



Meinier

Législature 2020-2025
Délibération n° 01-2022
Séance du Conseil municipal du 3 février 2022
p. 1/1

Délibération n° 01-2022

Ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant brut de Fr. 63'000.- TTC pour la réfection du chemin du Rucher, parcelle n° DP 1500

Vu l'état de cette voie de circulation, nécessitant une remise en état de son revêtement,
vu l'offre du fournisseur appelé à soumissionner,
vu l'article 30, al.1, lettres e et m et l'article 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
sur proposition de l'Exécutif,

**Le Conseil municipal décide à la majorité simple
par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention sur 13 CM présents**

1. D'ouvrir un crédit d'investissement d'un montant brut de Fr. 63'000.- TTC, dont à déduire les subventions cantonales éventuelles, pour la réfection du chemin du Rucher, parcelle n° DP 1500 ;
2. De comptabiliser la dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Meinier, dans le patrimoine administratif ;
3. D'amortir le montant de la dépense nette affectée au patrimoine administratif en 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le n° 6150.100.33001.00 dès l'année d'achèvement du projet, soit dès 2022 en principe ;
4. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2022 de Fr. 2'100.- pour la charge d'amortissement ;
5. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre ;
6. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt jusqu'à concurrence du montant de Fr. 63'000.- ;
7. De donner tout pouvoir au Maire pour signer les actes et pièces nécessaires à cette opération.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) – Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC, pour les délibérations – L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.

Le délai pour demander un référendum expire le 23 mars 2022.

Meinier, le 11 février 2021

La Présidente du Conseil municipal
Valérie Sella



Délibération n° 02-2022

Ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant brut de Fr. 60'000.- TTC pour la réfection du chemin de la Dame-Blanche, parcelle n° DP 1595

Vu l'état de cette voie de circulation, nécessitant une remise en état de son revêtement,
 vu l'offre du fournisseur appelé à soumissionner,
 vu l'article 30, al.1, lettres e et m et l'article 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
 sur proposition de l'Exécutif,

**Le Conseil municipal décide à la majorité simple
 par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention sur 13 CM présents**

1. D'ouvrir un crédit d'investissement d'un montant brut de Fr. 60'000.- TTC, dont à déduire les subventions cantonales éventuelles, pour la réfection du chemin de la Dame-Blanche, parcelle n° DP 1595 ;
2. De comptabiliser la dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Meinier, dans le patrimoine administratif ;
3. D'amortir le montant de la dépense nette affectée au patrimoine administratif en 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le n° 6150.100.33001.00 dès l'année d'achèvement du projet, soit dès 2022 en principe ;
4. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2022 de Fr. 2'000.- pour la charge d'amortissement ;
5. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre ;
6. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt jusqu'à concurrence du montant de Fr. 60'000.- ;
7. De donner tout pouvoir au Maire pour signer les actes et pièces nécessaires à cette opération.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) – Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC, pour les délibérations – L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.

Le délai pour demander un référendum expire le 23 mars 2022.

Meinier, le 11 février 2021

La Présidente du Conseil municipal
Valérie Sella



Meinier

Législature 2020-2025
Résolution n° 03-2022
Séance du Conseil municipal du 3 février 2022
p. 1/1

Résolution n° 03-2022

Proposition destinée à autoriser la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisans de la Pallanterie à renouveler un emprunt de Fr. 1'965'000.-

Vu l'emprunt de Fr. 1'965'000.-, initialement contracté par la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisans (ci-après « la Fondation ») pour le financement de la construction du bâtiment « P9 » situé sur la parcelle n° 1644 et garanti par une cédule constituée sur cette parcelle, arrivant à terme le 15 mars 2022,

vu que le terme de cet emprunt est antérieur au 7 avril 2022 et qu'un renouvellement de celui-ci est nécessaire pour aligner son échéance et permettre ainsi à la Fondation une renégociation globale,

conformément à l'article 14 des statuts de la Fondation et à l'article 29 al.3 de la loi sur l'administration des communes (B 6 05) du 13 avril 1984,

sur proposition de la Fondation et de l'Exécutif,

Le Conseil municipal décide à la majorité simple par 11 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention sur 13 CM présents

1. D'autoriser la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisans de la Pallanterie (ci-après « la Fondation ») à renouveler en 2022, aux mêmes conditions ou modification des conditions d'émission, si celles-ci lui paraissent favorables, l'emprunt de Fr. 1'965'000.- arrivant à échéance le 15 mars 2022, initialement contracté par la Fondation pour le financement de la construction du bâtiment « P9 » situé sur la parcelle n° 1644 et garanti par une cédule constituée sur cette parcelle.
2. De donner tout pouvoir au Maire pour signer les actes et pièces nécessaires à cette opération.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) – Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC, pour les délibérations – L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.

Meinier, le 11 février 2021

La Présidente du Conseil municipal
Valérie Sella



EXPOSÉ DES MOTIFS **relatifs à la délibération n° 04-2022**

Proposition destinée à autoriser la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de La Pallanterie à renouveler plusieurs emprunts pour un montant total de Fr. 22'340'000.- et relative au cautionnement solidaire des communes de Meinier et de Collonge-Bellerive

Contexte

Lors du développement de la 1^{ère} zone d'activités, la Fondation a eu recours à de multiples emprunts pour financer les acquisitions de terrains, développer les voies de circulation et les réseaux associés, et construire les bâtiments.

Ces emprunts furent garantis par des cautionnements des 2 communes de Meinier et Collonge-Bellerive, cautionnements simples ou solidaires.

Dans une perspective de sécuriser sur un très long terme l'équilibre financier de la Fondation, de se prémunir d'une hausse des taux d'intérêts, et d'avoir une grande visibilité sur ses capacités de développements futurs, la Fondation émet le souhait de regrouper 7 de ces emprunts au terme de leurs échéances communes au 7 avril 2022, et de souscrire un nouvel emprunt pour la globalité, pour lequel la garantie serait sous la forme d'un cautionnement solidaire réparti entre les 2 communes.

Les conditions cadres recherchées pour ce nouvel emprunt sont :

- Montant de Fr. 22'340'000.-
- Durée de 15 à 25 ans
- Taux maximum recherché 1.40%
- Cautionnement solidaire de la commune de Meinier Fr. 9'257'500.-
- Cautionnement solidaire de la commune de Collonge-Bellerive Fr. 13'082'500.-

Origine et modalités des 7 emprunts à consolider

Les emprunts à consolider sont de dates et modalités différentes. Ils ont fait l'objet d'amortissements, et de renouvellements. Ils concernent tous des investissements réalisés lors du développement de la première zone dite « Est », en lien avec les parcelles désignées 5,6,7 et 9.

Consolidation

Au terme des 7 emprunts le 07.04.2022, volonté de consolider en un seul emprunt de Fr. 22'340'000.- garanti par un cautionnement solidaire réparti entre les 2 communes.

La Fondation recherche auprès de plusieurs organismes financiers, et avec l'aide de courtiers, un financement pérenne sur une longue durée, comprise entre 15 et 25 ans, avec un objectif de taux maximum de 1.40%.

Ce taux est un objectif, la conjoncture actuelle de remontée des taux pourrait conduire à accepter un taux légèrement plus élevé.

Cautionnement

Avant cette consolidation, et bien que dans les faits un des emprunts ait été garanti par une cédule, les 7 emprunts ont fait l'objet de cautionnements des communes, soit de manière simple, soit de manière solidaire.

Le cautionnement solidaire réparti entre les 2 communes et demandé par la Fondation est une condition nécessaire pour obtenir les meilleures conditions.

La proposition de consolidation ne change pas l'engagement des communes sur le montant de cautionnement, mais la nature de celui-ci, transformant les simples en solidaires.

Pour la commune de Meinier, le projet se caractérise par un « transfert » d'un cautionnement simple vers un cautionnement solidaire de + Fr. 3'275'000.-, et un engagement sur une durée maximum de 25 ans pour cette garantie.



Délibération n° 04-2022

Proposition destinée à autoriser la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisans de la Pallanterie à renouveler plusieurs emprunts pour un montant total de Fr. 22'340'000.- et relative au cautionnement solidaire des communes de Meinier et de Collonge-Bellerive

Vu la nécessité de renouveler le 7 avril 2022, sept emprunts qui auront pour valeur à cette date Fr. 5'335'500.-, Fr. 1'764'500.-, Fr. 1'375'000.-, Fr. 1'100'000.-, Fr. 800'000.-, Fr. 10'000'000 et Fr. 1'965'000.-,

vu les négociations de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisans de la Pallanterie (ci-après la Fondation) auprès d'organismes de financement afin de regrouper ces 7 emprunts à leur terme, le 7 avril 2022 et sa volonté de les renouveler sous la forme d'un nouvel emprunt global, d'un montant de Fr. 22'340'000.-, cautionné solidairement par la commune de Meinier pour un montant de Fr. 9'257'500.- et solidairement par la commune de Collonge-Bellerive pour un montant de Fr. 13'082'500.-,

vu le changement de procédure relatif à l'autorisation annuelle donnée précédemment à la Fondation pour renouveler ses emprunts, qui a été communiqué lors d'une précédente séance au Conseil municipal,

vu l'exposé des motifs du 27 janvier 2022,

vu la présentation du 20 janvier 2022 par la Fondation à l'Exécutif et à la commission des Finances, conformément à l'art. 30 al.1 lettre g) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) et à l'art. 14 des statuts de la Fondation adoptés par le Grand Conseil le 12 octobre 2018, sur proposition de la Fondation et de l'Exécutif,

Le Conseil municipal décide à la majorité qualifiée par 12 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention sur 13 CM présents

1. D'autoriser la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisans de la Pallanterie (ci-après la Fondation) à renouveler en 2022 plusieurs emprunts pour un montant total de Fr. 22'340'000.-, selon les principes communiqués par la Fondation à l'Exécutif et à la commission des Finances, en principe dans le but de souscrire un emprunt global à long terme.
2. D'accorder, pour une durée maximale de 25 ans, le cautionnement solidaire de la commune de Meinier pour un montant de Fr. 9'257'500.-, étant précisé que la commune de Collonge-Bellerive accordera un cautionnement solidaire pour un montant de Fr. 13'082'500.- et qu'une rémunération est prévue en contrepartie de ces cautionnements.
3. De donner tout pouvoir au Maire pour signer les actes et pièces nécessaires à cette opération.
4. D'indiquer ce cautionnement au pied du bilan de la commune.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) – Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC, pour les délibérations – L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.

Le délai pour demander un référendum expire le 23 mars 2022.

Meinier, le 11 février 2021

La Présidente du Conseil municipal
Valérie Sella